



---

## Communiqué de presse

---

Blois, le 15 mars 2023

# « La santé des aidants, parlons-en ! »

## *Un ciné-débat suivi de la présentation d'ateliers de répit*

La Mutualité Française Centre-Val de Loire (MFCVL) organise un évènement sur la thématique de l'accompagnement d'un proche dépendant intitulé « La santé des aidants, parlons-en ! » mercredi 12 avril 2023 à 14 h, à la Salle Armand Moisant (8 rue des Prés) de Neuvy-le-Roi. Les partenaires sont le CCAS de Neuvy-le-Roi, le Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et la Carsat.

### Un film pour mieux comprendre

L'après-midi débutera par la projection du film « Trajectoires d'aidants ». Sa réalisation s'appuie sur les témoignages et retours d'expériences de huit aidants accompagnant un proche dépendant. Il encourage le public et plus particulièrement les proches aidants à se questionner sur leur situation et leur parcours. Il invite également ces personnes à prendre conscience de leur rôle vis-à-vis de la personne aidée et de l'importance de s'accorder des temps de répit afin d'éviter l'isolement.

A la suite de la projection du film, des échanges avec une psychologue seront proposés aux participants afin d'apporter des éléments de réponse et sensibiliser le grand public.

### Cinq ateliers à destination des aidants

La journée se poursuivra par la présentation de cinq ateliers de répit de deux heures chacun. Ces derniers se dérouleront sur le mois de mai 2023 à Neuvy-le-Roi.

Ces ateliers permettront aux proches aidants de profiter de temps qui leur seront dédiés et de rencontrer d'autres aidants, à travers leur participation à diverses pratiques : Qi Gong, sophro'yoga, activité physique, yoga du rire, droits des aidants et de leurs proches.

Ces ateliers seront ouverts à tous les aidants, sans distinction de pathologie pour la personne qu'ils accompagnent.

## Les aidants familiaux

La loi reconnaît, depuis 2016, le rôle des aidants et est venue apporter sa définition de l'aidant familial comme étant **“une personne non professionnelle qui appartient ou non à la famille de l'aidé et vient en aide de manière régulière à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne”**. Cependant, le statut d'aidant familial est encore peu connu par les aidants eux-mêmes puisque seulement 47 % des personnes ont connaissance de ce statut et seulement 53 % des aidants se considèrent comme tels. Ainsi, la plupart des proches aidants ne connaissent ni leurs droits, ni les aides dont ils peuvent bénéficier.

En 2022, on estime qu'un Français sur 5 est aidant. Un aidant sur trois a entre 50 et 64 ans, 70 % sont actifs et la moitié aide un proche en situation de dépendance due à la vieillesse (contre 48 % en 2017). 20% consacrent au moins 20 heures par semaine à leur(s) proche(s) et 48 % des aidants interrogés avouent ne bénéficier d'aucune aide extérieure alors qu'ils sont eux-mêmes souvent âgés.

*Source : Baromètre BVA APRIL 2022 publié le 30 septembre 2022*

**Inscriptions auprès de Céline Grandjean : 02 54 70 59 81 – [celine.grandjean@murec.fr](mailto:celine.grandjean@murec.fr)**

### Contact presse :

Mehdi Madelat : 06 70 49 50 56 – [mehdi.madelat@murec.fr](mailto:mehdi.madelat@murec.fr)

Suzie Lahoreau : 02 54 70 59 62 – 07 88 28 24 44 – [suzie.lahoreau@murec.fr](mailto:suzie.lahoreau@murec.fr)

Mutualité Française Centre-Val de Loire : 5 – 7 – 9 Quai de la Saussaye, 41000 Blois – [www.centrevaleloire.mutualite.fr](http://www.centrevaleloire.mutualite.fr)

